



**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique****Renseignements fournis conformément à la Convention
sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace
extra-atmosphérique****Note verbale datée du 13 mai 2008, adressée au Secrétaire général
par la Mission permanente de la Fédération de Russie auprès de
l'Organisation des Nations Unies (Vienne)**

La Mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies (Vienne) présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et a l'honneur de lui communiquer ci-joint, conformément à l'article IV de la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique (résolution 3235 (XXIX) de l'Assemblée générale, annexe), des renseignements concernant les objets spatiaux lancés par la Fédération de Russie en mars 2008 ainsi que les objets spatiaux qui ont cessé d'exister pendant cette période (voir annexe).



Annexe

Données sur les objets spatiaux lancés par la Fédération de Russie en mars 2008*

1. En mars 2008, aucun objet spatial appartenant à la Fédération de Russie n'a été lancé.
2. En mars 2008, la Fédération de Russie a lancé les objets suivants pour le compte de clients étrangers.
Le 15 mars 2008, le satellite de télécommunications AMC-14 des États-Unis a été placé sur orbite terrestre depuis le cosmodrome de Baïkonour, par une fusée Proton-M avec un propulseur Breeze-M (en raison du fonctionnement anormal du propulseur Breeze-M, le satellite a été placé sur une orbite non prévue);
Le 27 mars 2008, le satellite de télédétection allemand SAR-Lupe a été placé sur orbite terrestre, depuis le cosmodrome de Plesetsk par une fusée Cosmos-3M.
3. Le 31 mars 2008 à minuit, heure de Moscou, aucun objet spatial placé sur orbite terrestre et appartenant à la Fédération de Russie n'avait cessé d'exister en mars 2008.

* Ces données sont reproduites telles qu'elles ont été reçues.